

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 14 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DEVE 115 Aménagement de la ZAC Paul Bourget par la SEMAPA - Application du tarif d'intérêt général pour l'abattage d'arbres.

M^{me} Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu la délibération 2013 DEVE 1 du Conseil de Paris en date des 25 et 26 mars 2013, modifiée par la délibération 2014 DEVE 1106 DFA des 15, 16 et 17 décembre 2014 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'application du tarif d'intérêt général pour l'abattage d'arbres dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Paul Bourget par la SEMAPA ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement, en date du 24 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée l'application du tarif d'intérêt général prévu par la délibération 2013 DEVE 1 des 25 et 26 mars 2013, modifiée par la délibération 2014 DEVE 1106 DFA, aux travaux d'abattage et de replantation d'arbres liés à l'aménagement de la ZAC Paul Bourget (13^e).

Article 2 : La recette sera constatée au chapitre 70, nature 70 878, rubrique 823, mission 280 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO